

COMPTE RENDU DU CTL DU 11 MAI 2015

A l'ouverture de la séance, la CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Depuis plusieurs années, les fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique et donc les agents de la DGFIP paient un tribut particulièrement lourd aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs.

Le 9 avril un quart des agents de la DGFIP a participé au mouvement de grève interprofessionnel pour dire stop à ces politiques destructrices.

Gel du point d'indice et des indemnités liées aux frais de déplacements, non reconnaissance des qualifications avec des promotions intra et inter catégorielles réduites à peau de chagrin, harmonisation indemnitaire alignée sur le moins disant pour la grande majorité des collègues, ajustements indemnitaires qui se soldent par des baisses de pouvoir d'achat pour certains agents, et cela ne s'arrête pas là !

Après la suppression de la prime d'intéressement (d'un montant maximal de 150 euros bruts) les agents sont une nouvelle fois frappés au porte-monnaie avec l'annonce de la suppression de l'indemnité exceptionnelle par la ministre de la Fonction publique qui va pénaliser tous les collègues entrés dans la fonction publique avant 1998.

La CGT réaffirme sa condamnation de ces nouvelles amputations du pouvoir d'achat et le rattrapage de toutes les pertes de pouvoir d'achat.

Les projets de mouvement B et C ont été publiés. Au plan national on dénombre un sous-effectif au 1^{er} septembre de 2597 C et de 1456 B.

Pour le 92 le déficit constaté est 15 C et de 5! sachant qu'au 1^{er} septembre ce sont plus de 30 suppressions nettes d'emplois qui deviennent effectives.

Il s'agit bien dans les faits de suppressions d'emplois massives qui se cumulent au plus de (2)) suppressions successives depuis 2002 *

Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés : fusions des SIP, fusions des SIE, fermetures des trésoreries au public lorsque les effectifs du poste ne sont pas suffisants, fermetures de services au public une demi-journée par semaine, voire 2 et ce n'est qu'un début.

Objectif inavoué à court terme :

- l'interministérialité des missions de service public et leur passage sous l'autorité des préfets de région dans le cadre de la régionalisation,
- le regroupement dans les dites « maisons de service au public » mêlant services publics et organismes privés,
- et pour y parvenir la mobilité forcée et la disparition du statut de fonctionnaire.

L'appel de 638 lauréats de la liste complémentaire C est loin de couvrir le déficit constaté.

La CGT finances publiques revendique ,

- l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement . hauteur des besoins /
- le comblement de toutes les vacances d'emplois /
- l'appel de tous les lauréats des listes complémentaires des concours " et C ,
- le maintien de nos statuts particuliers OG+SP.

1. MISE EN PLACE DU PÔLE DECONCENTRE DU 92 – STDR (service du traitement des déclarations rectificatives)

Ce point avait déjà fait l'objet d'une présentation lors de l'audience du 28 avril (cf compte-rendu précédent)

Le STDR a pour mission de régulariser la situation fiscale des « évadés fiscaux » qui n'avaient pas déclaré leurs avoirs fiscaux à l'étranger.

La CGT a rappelé son opposition. La mise en place de ce **1T02** ne respecte pas les principes d'organisation de nos services.

Par le traitement de faveur qu'il réserve à cette catégorie de fraudeurs, il institue une inégalité de traitement devant l'impôt.

A cette occasion les règles de gestion et les droits et garanties des collègues sont remis en cause.

En effet, la création de ce service ne s'accompagne d'aucune création nette d'emploi au niveau national. Les postes seront pourvus par détachements suite à appel de candidatures. Les détachements d'agents A seront compensés par l'attribution d'agents A ALD au mouvement de mutation du 1^{er} septembre. Le cadre C prélevé pour le pôle ne fera pas l'objet d'une compensation.

La direction a fait savoir que 3 candidatures avaient été reçues à cette date, pour 6 postes à pourvoir. En réponse à nos interrogations, la direction a précisé qu'il n'y aurait pas de détachement d'office sur ces postes en cas d'insuffisance du nombre de candidats mais qu'il pourrait être fait appel aux agents affectés ALD (ces derniers étant au nombre de 4 au projet).

Le détachement s'accompagne d'un engagement moral de (ans . rester sur le poste au sein du p3le **1T02**. La direction nous a répondu &u'une mutation resterait possi%le . l'intérieur de ce délai , si l'agent peut 4ustifier de 5 %ons motifs 6 cela ne viendrait pas atténuer l'évaluation dans le cadre de l'entretien professionnel.

2. NOUVELLES MODALITES DE TRAITEMENT DES CIR

La direction a présenté une nouvelle organisation des circuits du traitement du CIR (crédit d'impôt recherche)

Il s'agit de restituer plus rapidement les sommes « dues » aux entreprises tout en « sécurisant » les intérêts du Trésor. L'objectif est d'accélérer les délais de traitement.

Le circuit de traitement sera le suivant :

CIR < 60 000 € : les SIE seront compétents pour toutes les demandes.

Lors du CTL, la direction avait indiqué que le régime indemnitaire serait celui des brigades départementales de vérification sauf en cas de régime indemnitaire plus favorable avant affectation.

Au niveau national, les syndicats avaient demandé un régime indemnitaire plus favorable. 7 ardi 12 mai, la direction a fait savoir que les agents du STDR bénéficieront du régime indemnitaire des brigades DIRCOFI et seront à ce titre attributaires du complément d'ACF annuel, fixé à 17 points pour les inspecteurs soit 936 € annuel au titre du critère « sujétion pour fonctions particulières ». Dans l'hypothèse où l'agent bénéficierait actuellement d'un régime indemnitaire plus favorable, ce dernier serait maintenu.

La direction a confirmé la volumétrie de 120 dossiers par agent et par an.

La CGT a en outre dénoncé les conditions matérielles d'installation du service au site de Vanves DDFIP : bureaux peu lumineux et dispersés au rdc, armoires en grand nombre, dossiers stockés pour partie au 3^{ème} étage, surface par agent d'environ 8m2 (compte tenu des armoires).

La direction a réservé le détail de sa réponse à la réunion du CHSCT convoqué suite à la demande des organisations syndicales et qui se réunira le 27 mai.

L'activité du service consistera à mettre en recouvrement l'impôt élué, la pénalité de 40% faisant l'objet d'une transaction suivant un barème préétabli. Nous avons demandé si à cette occasion un contrôle sur pièces du dossier serait effectué. Réponse négative de la direction. Nous avons dénoncé ce traitement qui fait la part belle aux fraudeurs et affaiblit la lutte contre la délinquance fiscale.

8ote , CGT# 1olidaires# +9 et C+0T contre.

CIR > 60 000 € et < 400 000 € : examen prévu via une nouvelle grille d'analyse risque (GAR). Si la cotation est inférieure à 50 points = circuit court . Si la cotation est supérieure à 50 points : instruction par le PCE.

CIR > 400 000 € : demande adressée sans délai à la Direction des Affaires Juridiques.

La CGT a rappelé que le CIR constitue une énorme niche fiscale de + de 6 milliards d'euros par an

captée principalement par les plus grandes entreprises.

Par ailleurs, la Cour des comptes a pointé les forts risques de « détournements » du dispositif. D'après le collectif « Sciences en Marche », le CIR est sans effet sur l'emploi ou la recherche. A titre d'exemple SANOFI a bénéficié de 125 à 130 millions de CIR depuis 2008, a supprimé 2 000 emplois ces dernières années et a même fermé des sites de recherche.

3. TRANSFERT DU TRAITEMENT DES LEVEES DU SECRET PROFESSIONNEL DES MANDATAIRES DE JUSTICE DE LA DIVISION DU CONTRÔLE FISCAL DES PARTICULIERS AUX SIE

La direction explique qu'il s'agit d'un dernier ajustement de la répartition des tâches entre divisions et que cela a représenté 316 demandes en 2014, soit 1 à 2 dossiers en moyenne par mois et par

Dans le même temps, le nouveau PDG de SANOFI a bénéficié d'un bonus de 4 000 000 d'euros de bienvenue (Ils appellent ça un « golden Hello »).

Dans ces conditions, accélérer encore le délai de traitement des demandes de CIR revient à distribuer toujours plus largement l'argent public au patronat et aux actionnaires.

Au final ce sont les ménages qui devront encore mettre la main à la poche !

4. QUESTIONS DIVERSES

Écrêtements d'horaires

Suite à la demande formulée par la CGT lors de l'audience du 28 avril, la direction a communiqué le volume total des heures écrêtées en 2014 : 1 ; ; (heures pour 2 :) agents soit l'équivalent de 1) agents . l'année ou pr<s de 2 2)) 4ournée de travail gratuit=

Rapport de l'activité 2014 de la DDFIP des Hauts de Seine

Le rapport de la DDFIP au préfet fait ressortir le niveau « très satisfaisant » des résultats observés dans les différents domaines d'activité de la direction. Concrètement# cela se traduit par un dépassement des o%ectifs fi'és.

Notre délégation a fait remarquer que l'implication des agents dans un conte'te de suppressions d'emplois avait été 5 reconnue 6 par la disparition des 15) euros de la prime d'intéressement = Nous avons également souligné « le courage » de la DG qui a laissé le soin aux

SIE (avec un pic de 5 dossiers par mois pour le SIE de Boulogne Sud).

C'est une charge supplémentaire pour des structures qui ont déjà les plus grandes difficultés à faire face à leurs missions actuelles.

organisations syndicales d'annoncer aux agents ce nouveau mauvais coup contre leur pouvoir d'achat.

La direction a objecté que les organisations syndicales en leur temps étaient contre la prime d'intéressement.

Nous avons répondu que si nous étions contre le principe de l'intéressement, c'est que nous étions opposés à l'opacité de son mode de calcul et à la variabilité de son montant. >ous avons demandé . ce &ue les 15) euros soient intégrés de mani<re pérenne dans la rémunération.

"résorerie d'Iss# \$anves

La CGT a une nouvelle fois évoqué la situation difficile de ce service se traduisant par un nombre élevé de mandats restant à viser, conséquence du renforcement du contrôle partenarial de la dépense demandé par la direction.

En outre en septembre, la trésorerie, transférée sur le site du CFP, aura en charge la caisse unique SIP-trésorerie.

Lors du CTL du 15 avril, la direction s'était engagée à réexaminer ces questions. La direction a répondu

qu'elle s'était rendue sur place et qu'elle avait rencontré les collègues. Suite à la réunion, la direction s'est engagée à rechercher des mécanismes permettant de réduire la charge de travail par un allègement du contrôle partenarial.

Concernant la caisse unique, la direction a pris l'engagement de regarder ce que cela coûtera en termes d'emploi et d'en tenir compte pour évaluer les emplois nécessaires à inscrire au TAGERFIP.

P%le enre&istrement Iss# les ' oulineau(

La CGT est intervenue à nouveau sur la situation de ce service qui s'est vu attribuer la gestion de sept FI3S (relance des successions) moyennant le renfort d'un seul agent, quand la gestion de quatre FI3S mobilise déjà un agent dans le sud du département.

La direction reconnaît que la situation est déjà très tendue et déclare réfléchir à des mesures de simplification qu'elle fera connaître prochainement.

La direction a évoqué la possibilité d'un renfort.

Prime campa&ne IR

Notre délégation a interrogé une nouvelle fois la direction sur les modalités d'attribution.

La direction a fait savoir que la prime de campagne est intégrée dans la prime d'accueil et qu'il est procédé au recensement de tous les agents C et B

qui participent à l'accueil durant la campagne sur des horaires atypiques (pause méridienne ou après l'heure habituelle de fermeture). La direction a indiqué qu'ils percevraient la prime au prorata du temps passé à l'accueil.

) ri&ade domaniale

La CGT est intervenue pour demander le pourvoi des 2 postes vacants d'évaluateurs (dont un depuis septembre 2013). La direction a répondu que ces postes n'étaient pas gelés et qu'ils seraient pourvus au prochain mouvement. Elle a également

évoqué la mise en place d'une mesure d'allègement de la charge de travail consistant à éviter la répétition systématique de l'avis domanial aux collectivités au bout d'un an.

!ervices *D* et DF" ' onéti+ue

La CGT demande la confirmation du pourvoi des 2 postes vacants comme annoncé lors de la réunion du 4 mai entre les agents CDC et DFT Monétiques et la direction. Cette revendication avait été portée par la pétition signée des agents et remise par la CGT

lors du CTL du 15 avril. La direction a confirmé que ces vacances d'emplois seraient comblées.

Par ailleurs, la CDC se verra attribuer un EDR pour assurer ses missions d'accueil.

) onication - . ! /0ones urIaines sensiIles2

Dans un premier envoi 109 dossiers ont été transmis à la DG par le service RH ; 71 ont été traités. Le second envoi a été de 174 dossiers ; 13 ont été traités. Les dossiers des agents partant en retraite sont traités en priorité.

La délégation CGT ,
Anne GIRAUDON, Philippe GEOFFRE, Olivier NAU, Dominique TEIXERA

✕.....



Bulletin d'adhésion
CGT Finances Publiques 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Catégorie : Grade :
Echelon :
Filière fiscale Filière publique
Adresse administrative :
.....
.....
Date :/...../..... Signature :

